



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Jeudi 30 mars 2023 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 mars 2023

Présents (22) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-
Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa
TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie
FONTAINE-Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL- Lisa GROSSET-Ludwig
BLANCHIN (arrivée à 19h47)-
Fabrice DUGERDIL- Alexandre BONNETON -Jacques SARTELET-

Absents représentés (11) :

-Alain ROGER donne pouvoir à Raphaël CASTERA
-Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
-Céline SICOLI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
-Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
-Véronique VIZET donne pouvoir à Liliane DUVAL
-Aurélie LE NAVENAN donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
-Taouffig DOUS donne pouvoir à Jean FONTAINE
-Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Annette BORDON
-Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
-Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à Alexandre BONNETON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (/)

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h16, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(08) DEL2023-058	Objet	Acquisition gratuite auprès de la SCI NINET représentée par M. Fabien MABBOUX pour la régularisation de la Rue du Plan
---------------------	-------	---

Nombre de conseillers

En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 32

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Acquisition gratuite auprès de la SCI NINET représentée par M. Fabien MABBOUX pour la régularisation de la Rue du Plan

VU l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales disposant notamment que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1, disposant que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier.

VU la délibération du conseil municipal n°DEL2020-077 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la signature des actes en la forme administrative,

CONSIDÉRANT le plan de délimitation et de division dressé par le géomètre expert Damien SOUVIGNET le 3 février 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de régulariser la situation Rue du Plan,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition gratuite des 3 m² de la parcelle cadastrée section G n° 3387 appartenant à la SCI NINET représentée par M. Fabien MABBOUX ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences utiles et à signer toutes les pièces nécessaires pour le bon accomplissement de ce dossier d'acquisitions foncières ;
- ✓ **DIT** que les frais d'acte d'acquisition seront mis à la charge de la Commune ;
- ✓ **DÉSIGNE** l'office notarial Mont Blanc Office.



Fait à Passy, le 30 mars 2023
Le Maire, Raphaël CASTERA

A blue ink signature, likely of the secretary of the session, Jean Fontaine.

Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE